

Pierre MIVILLE et Charlotte MAUGIS identifiés par ADN

Jean-Pierre Gendreau-Héту
Projet ADN Héritage français

L'Amérique française jouit d'une généalogie documentaire exceptionnelle et le Québec s'en avère indiscutablement le plus beau fleuron. Les descendants de Pierre MIVILLE dit LE SUISSE et Charlotte MAUGIS s'enorgueillissent avec raison d'une histoire familiale des plus riches. Tout n'a cependant pas été dit et plusieurs découvertes significatives restent à faire.

La généalogie progresse au rythme des découvertes scientifiques et des avancées technologiques. Magistralement propulsées par Cyprien Tanguay il y a un siècle et demi, la recherche nationale en généalogie avance en vertu de technologies de l'information toujours plus pointues. Notre accès aux ressources documentaires est sans commune mesure avec l'expérience des générations précédentes.

La révolution informatique a représenté un défi pour plusieurs chercheurs de la vieille école. Malgré quelques réticences initiales, l'informatique est vite devenue incontournable en généalogie. L'ordinateur puis l'internet ont multiplié la portée de la recherche généalogique de façon exponentielle. Personne ne regrette aujourd'hui le développement de ces nouveaux outils.

Une nouvelle révolution scientifique est en cours. La fréquence du terme « ADN » dans la langue de tous les jours en témoigne bien. Les avancées spectaculaires de la génomique redéfinissent la généalogie en lui procurant une remarquable dimension expérimentale. La recherche en histoire familiale devient plus exacte que jamais.

Les ancêtres Pierre MIVILLE et Charlotte MAUGIS ont traversé l'Atlantique pour y bâtir le Nouveau Monde. L'Association « Les Descendants de Pierre Miville » leur font honneur en se révélant pionnière québécoise de cette nouvelle révolution. En étroite collaboration avec le Projet ADN Héritage français (ADNHF), l'Association s'est intéressée à l'établissement des signatures ADN ancestrales de son couple fondateur.

La génomique enseigne que le chromosome Y, porté par les hommes, possède une signature biologique qui reste à peu près identique de père en fils au cours des siècles. Cela signifie que le chromosome Y se comporte à la façon du nom de famille dans notre tradition historique. Le chromosome Y et le nom de famille sont deux fidèles compagnons, une corrélation de valeur inestimable pour toute recherche en histoire familiale et démographique.

Plusieurs descendants patronymiques de Pierre MIVILLE dit LE SUISSE, par deux fils différents du pionnier, se sont prêtés à l'exercice du test par ADN. Deux de ces descendants se sont engagés par l'entremise de l'Association. Les résultats ont été sans équivoque et ces descendants ont permis, par un simple don de salive, de dégager et établir la signature ADN-Y de leur héritage biologique.

Une signature ADN se traduit par une suite de valeurs numériques, un peu à la façon d'un code-barres. Désormais, grâce à la signature ADN ancestrale, tout descendant masculin de Pierre MIVILLE peut valider son ascendance documentaire en comparant sa propre signature ADN-Y à celle inférée du pionnier.

Cette signature du pionnier Pierre MIVILLE dit LE SUISSE a été inscrite au Catalogue du Projet ADN Héritage français (<http://www.miroise.org/triangulations/FICHETRI0100.HTML>). Elle s'y trouve en

compagnie de celle de Charlotte MAUGIS, dont plusieurs descendants avaient indépendamment permis l'établissement de la signature sous la gouverne du Projet ADN Héritage français. Le hasard a voulu que la signature ADN de Charlotte MAUGIS soit déjà connue. Il a donc suffi aux Descendants de Pierre MIVILLE d'établir celle du pionnier pour compléter la paire.

Si les signatures ADN-Y ancestrales suivent simplement la piste du nom de famille, les signatures héritées des pionnières comme Charlotte MAUGIS présentent en revanche un tout autre défi. Les signatures ancestrales féminines sont identifiées par la mitochondrie, un élément cellulaire transmis de la mère aux enfants. Seules les filles la reprennent toutefois par la suite. Il faut donc suivre la lignée maternelle pour en retracer l'origine.

De façon comparable au chromosome Y, la mitochondrie présente une identité constante sur des siècles. Cette caractéristique la rend précieuse pour l'étude généalogique des femmes. La tradition onomastique fait que le matrilignage change de nom à chaque génération. Cette raison explique la faible visibilité de la généalogie matrilinéaire, traditionnellement laissée dans l'ombre de la généalogie patronymique. La généalogie génétique vient toutefois rétablir l'équilibre et assoit sur une base scientifique la part de la femme, dans les couples fondateurs notamment.

Les enfants du couple Pierre MIVILLE et Charlotte MAUGIS ont perpétué les signatures ADN de leurs parents. Les garçons ont porté celle des deux parents pour ne transmettre que le chromosome Y (ADN-Y) à la génération masculine suivante, alors que les filles ont passé à leurs enfants la mitochondrie (ADNmt) qu'on retrouve aujourd'hui chez tous ceux que la chaîne des mères conduit à Charlotte MAUGIS.

Pierre MIVILLE et Charlotte MAUGIS sont seulement le second couple de la population fondatrice en Nouvelle-France dont les signatures ADN sont connues. Il a été précédé de peu par le couple Marin BOUCHER et Perrine MALLET, dont les signatures ont résulté d'initiatives individuelles. « Les Descendants de Pierre Miville » peuvent néanmoins se targuer d'être la première *association de famille* québécoise à s'engager avec succès dans la généalogie génétique et pouvoir revendiquer la possession de ses deux signatures ancestrales.

Il revient à toute association de joindre ou non le nom de la pionnière à celui du pionnier : Pierre MIVILLE avec ou sans Charlotte MAUGIS ? Chaque association bénéficie de lignées patri- et matrilinéaire hautement distinctives. Il appartient à chaque association de choisir ; mais ne pourrait-on pas croire que l'ajout de l'épouse au titre d'une association serait pertinent ? Le geste favoriserait la recherche généalogique en matrilignage et le nombre d'intéressés doublerait immédiatement. En somme, il faut voir l'identification ADN du matrilignage comme un remarquable acquis de la généalogie génétique.

Maintenant que l'identité ADN du pionnier Pierre MIVILLE dit LE SUISSE est connue, le grand défi est de répondre à la question qui taraude les généalogistes depuis des lustres : comment prouver que les racines de l'ancêtre Pierre sont bel et bien en Suisse ?

La recherche documentaire n'a encore rien donné à cet égard. La généalogie par ADN pourrait toutefois avoir le dernier mot : et si un porteur suisse du nom (DE)MI(E)VILLE concordait par sa signature ADN-Y avec le pionnier Pierre MIVILLE ? C'est ce que l'on souhaite démontrer : la preuve serait alors faite. La chasse aux (DE)MI(E)VILLE de Suisse est ouverte.